



---

## *L'assurance vieillesse des pharmaciens libéraux*

---

**Assemblée générale de l'ANPR – 9 novembre 2018, à Paris**

**Monique Durand**

Pharmacien en activité à Champigneulle (54)

Présidente de la CAVP et de la CNAVPL

# SOMMAIRE

## **L'actualité de la CAVP**

- ❖ La réforme systémique des retraites
- ❖ L'activité financière
- ❖ L'activité immobilière
- ❖ Le Prélèvement à la source (PAS)

## **Dossier : Prochainement, un nouveau site Internet**

# LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

## Le contexte

- Un enjeu fort du quinquennat d'Emmanuel Macron.
- L'objectif annoncé : rendre le système de retraite « *plus simple, plus juste, pour tous* ».
- Une promesse : la mise en place d'un régime universel dans lequel 1 euro cotisé donnera les mêmes droits à tous.
- Un calendrier qui s'allonge témoignant de la difficulté du dossier.

# LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

## Les dernières informations communiquées

- Le 10 octobre dernier, après 6 mois de concertation, le Haut commissariat à la réforme des retraites (HCRR) a présenté les lignes directrices de la réforme au cours d'une réunion associant organisations patronales et syndicales.
  
- Parmi les principales mesures annoncées :
  - L'âge légal de départ à la retraite restera fixé à 62 ans.
  - Le régime universel remplacera les 42 régimes existants. Il garantira pour tous les assurés la prise en compte de leurs revenus d'activité dans la limite de 120 000 euros brut annuels.
  - Ce système sera par répartition.
  - Les points accumulés seront enregistrés dans un compte unique.
  - Le taux de cotisation sera de l'ordre de 28 %.
  - Les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté.
  - Les primes des fonctionnaires civils et militaires et des salariés des régimes spéciaux seront prises en compte pour le calcul des droits à la retraite.
  - Le système préservera l'existence des pensions de réversion.

# LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

## La posture de la CAVP

- Faire connaître son modèle visionnaire et éprouvé depuis 1962.
- Promouvoir ce modèle :
  - qui répond aux enjeux du financement des retraites de demain,
  - qui pourrait être le modèle des retraites de demain.

# LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

## Le projet de la CAVP

- Limiter le taux de cotisation applicable aux Libéraux, conformément aux engagements pris par le Président de la République, pour respecter leur capacité contributive.
- Maintenir un régime de retraite complémentaire obligatoire par capitalisation relevant du champ de la Sécurité sociale et une couverture prévoyance.
- Conserver la propriété des réserves constituées dans le régime complémentaire par répartition par le seul effort de surcotisation des pharmaciens libéraux (1,5 Md d'euros) pour :
  - couvrir les déficits techniques à venir,
  - améliorer les marges de revalorisation future des retraites,
  - introduire de nouveaux éléments de solidarité,
  - renforcer les fonds propres,
  - revaloriser les prestations de prévoyance existantes,
  - financer de nouveaux avantages.

# LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

## La stratégie de la CAVP

- Porter son projet auprès des parties prenantes de la réforme...
  - les médias,
  - les influenceurs,
  - les décideurs.
  
- ... en s'appuyant sur des relais d'opinion identifiés :
  - ses affiliés,
  - ses administrateurs,
  - l'Ordre national des pharmaciens, les syndicats et associations professionnels,
  - les experts du monde académique de la retraite.

# LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES

## Les actions, la communication

- Organisation le 5 avril dernier de la 2<sup>e</sup> édition des Rencontres de la CAVP : un événement fondateur au cours duquel la CAVP a présenté son projet aux principaux acteurs de la profession.
- Rencontres avec le HCRR, ainsi qu'avec les autorités de tutelle.
- Prises de contact avec plusieurs parlementaires et acteurs de la sphère de la protection sociale.
- Prise de parole au sein de la sphère publique et médiatique (participation à des tables rondes organisées par la chaire Transition démographique transition économique, publication d'interviews dans plusieurs titres dont *Les Echos*).
- Diffusion de communiqués de presse.
- Réalisation d'une lettre d'information dédiée à la réforme systémique des retraites : *CAVP Actualités* n°3 - Septembre 2018.
- Participation à une enquête menée conjointement par les Libéraux qui doit donner lieu à la réalisation d'un Livre blanc qui sera remis au HCRR.
- Et d'autres à venir encore... dont vous serez tenus régulièrement informés via le site Internet de la CAVP : [www.cavp.fr](http://www.cavp.fr).



# LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE (PAS)

## Le principe de cette réforme

- Adopté par le Parlement à l'automne 2016, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur en 2019.
- Jusqu'à présent, l'impôt sur le revenu était payé un an après sa perception.
- Avec le prélèvement à la source, l'impôt sera payé au moment de sa perception.

## En pratique

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le PAS portera sur l'ensemble des allocations versées par la CAVP (rentes éducation, allocations décès, pensions d'invalidité, pensions de retraite de droits propres et réversions) en fonction d'un taux transmis par l'administration fiscale.
- Seules les aides sociales et les indemnités immédiates (capitaux décès) ne seront pas concernées.

# LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE (PAS)

## Quel taux sera appliqué ?

- Soit un taux personnalisé (qui peut être égal à zéro) calculé par l'Administration fiscale sur la base des revenus du foyer ou un taux individualisé si l'allocataire souhaite adapter son prélèvement en fonction de son seul revenu.
- Soit un taux non-personnalisé également appelé « taux neutre » qui est un taux par défaut calculé sans tenir compte du quotient familial.

## Une information délivrée par la CAVP à ses affiliés

- Sur les *Extraits de compte* de novembre et de décembre 2018, la CAVP affichera les taux transmis par l'administration fiscale.
- Rappelons que ces documents sont disponibles sur le site Internet de la CAVP ([www.cavp.fr](http://www.cavp.fr)) depuis votre espace personnel.

# LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE (PAS)

## Votre interlocuteur unique

- Pour toute question relative à votre taux d'imposition nous vous invitons :
  - à consulter le site [www.prelevementalasource.gouv.f](http://www.prelevementalasource.gouv.f),
  - à contacter l'administration fiscale au 0811 368 368 (coût 0,06 € / min + prix appel),
  - à vous rapprocher de votre centre des impôts.

# L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

## Les actifs au 31/12/2017

- La CAVP gère quatre régimes de retraite et de prévoyance pour un total d'actifs de 8 513 M€.
- En consolidé, la répartition entre grandes classes d'actifs est la suivante :

	% en valeur de marché
<b>Actions et titres assimilés</b>	<b>19,03</b>
<b>Obligations et titres assimilés</b>	<b>64,55</b>
<b>Placements monétaires</b>	<b>8,01</b>
<b>Immobilier hors Siège</b>	<b>8,41</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

## La politique de placement en 2018

- L'OAT à dix ans offre un rendement annuel de 0,88 %.  
La fin des mesures d'assouplissement quantitatif décidée par les banques centrales devrait entraîner une hausse des taux.  
La CAVP a décidé de réinvestir le montant des coupons et des remboursements obligataires (250 M€) en 2018.
- Les marchés actions sont en légère hausse au premier semestre malgré un ralentissement de la croissance économique en Europe. Les résultats des sociétés devraient être en hausse en 2018 (9,5 % attendus), mais les marchés actions restent préoccupés par la dégradation du climat politique (guerre commerciale avec les USA, montée du populisme).  
La CAVP ne compte pas modifier son allocation en actions à ce stade.
- La CAVP va poursuivre ses investissements en « Private equity » qui offrent une source de diversification importante et abaissent le niveau de risque des portefeuilles.

# L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

## Le décret dit « Placements »

- Décret n°2017-887 du 9 mai 2017 *relatif à l'organisation financière de certains régimes de Sécurité sociale*. Ce texte, en l'état, est inapplicable et inadapté à l'environnement financier des Caisses.
- Plusieurs réunions réunissant la Direction générale du Trésor, la DSS, plusieurs Directeurs de Caisse, les associations de place (AF2I, AFG, AFIC) se sont tenues à Bercy fin d'année 2017. Ces réunions avaient pour objet de discuter des aménagements à apporter au décret, pour en améliorer la « lisibilité » et permettre aux Caisses d'investir dans l'économie réelle.
- Des avancées significatives ont été obtenues sur certains sujets. Un décret modificatif devrait être publié d'ici à la fin de l'année. Malgré cela, le Conseil d'administration de la CAVP, saisi par la tutelle sur ce nouveau texte, a décidé de voter contre son application. Le recours déposé auprès du Conseil d'État a également été maintenu.

## L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

### **Le parc immobilier de la CAVP (hors fonds d'investissements immobiliers et forêt du Jura)**

- Valeur totale au 31/12/2017 : 595,66 M€ (y compris siège administratif).
- Taux de rendement interne global au 31/12/2017 : 5,45 %.
- Montant des loyers perçus en 2017 : 20,03 M€.
- Taux de rendement locatif des immeubles de rapport au 31/12/2017 : 3,55 %.
- Résultat net au 31/12/2017 : 10,66 M€.

# L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

## Les faits marquants 2017-2018

# ORGANDI

LYON - CARRÉ DE SOIE

- Un immeuble CAVP à Villeurbanne.
- Une réalisation Groupe CARDINAL.
- Dépôt du permis de construire : juillet 2014.
- Acquisition en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) en décembre 2016.
- Livraison : début 2019.



*Composé de deux bâtiments reliés par un jeu de passerelles, le projet Organdi propose 14 400 m<sup>2</sup> de bureaux neufs et modulables.*

*L'immeuble est certifié pour répondre aux engagements ESG de la CAVP.*





# L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

## Les faits marquants 2017-2018

« 18, boulevard Malesherbes »

- Immeuble de 4 630 m<sup>2</sup> situé à Paris dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.
- Un bail signé en décembre 2017 avec un créateur et opérateur de nouveaux lieux de vie au travail : Nextdoor.
- Des travaux de réhabilitation sont en cours pour une livraison prévisionnelle au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2019.



# L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

## Les faits marquants 2017-2018

### ➤ Amplification de la démarche développement durable

Dans le cadre des objectifs de développement durable émis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans un rapport d'août 2018, la CAVP mène une réflexion globale sur les enjeux environnementaux de son patrimoine.

### ➤ Des actions ont déjà été entreprises en ce sens :

- Engagement du programme de travaux de la Résidence de Bourg-la-Reine
- Les critères ESG seront suivis pendant toute l'opération avec un bureau d'études expert sur deux thèmes :
  - la valorisation des certificats d'économie d'énergie,
  - la mise en place d'une charte d'organisation environnementale du chantier (communication aux résidents, maximisation du recyclage des déchets issus du chantier).

## L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

- Organdi - Carré de Soie à Villeurbanne
- La gestion et l'exploitation du futur actif immobilier sera mise en œuvre dans le respect des critères « entreprise responsable », exploitation durable pour un immeuble certifié RT 2012, HQE Excellent, BREEAM 2013 Very Good et BEPOS.

---

*Dossier*  
*Prochainement, un nouveau site Internet*

---

# UN NOUVEAU SITE INTERNET

## Le contexte

- D'ici à la fin de l'année, la CAVP mettra en ligne un nouveau site Internet.
- Les objectifs visés ?
  - Disposer d'un site qui respecte les normes en vigueur et qui s'adapte aux formats « nomades ».
  - Proposer aux internautes une ergonomie plus moderne, une navigation plus simple, une lisibilité des contenus plus claire.
  - Dynamiser l'information pour la rendre attractive.
  - Améliorer le service rendu aux affiliés en leur permettant d'effectuer des démarches en ligne.
  - Construire un site évolutif qui puisse intégrer de nouvelles fonctionnalités .


➔ un outil de communication performant

- Un futur site Internet qui soit


➔ un outil de gestion de la relation affiliés

# UN NOUVEAU SITE INTERNET - LA PAGE D'ACCUEIL

Vous n'êtes actuellement pas connecté(e). [SE CONNECTER](#) Rechercher...

 **CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse  
des pharmaciens

[QUI SOMMES-NOUS ?](#) [VOTRE PROFIL](#) [PRÉPARER VOTRE RETRAITE](#) [PRATIQUE](#) [MON ESPACE PERSONNEL](#) [EN UN CLIC](#)



## ÉDITORIAL

L'éditorial de Monique Druand,  
Présidence de la CAVP


**BIENVENUE SUR LE NOUVEAU SITE  
INTERNET DE LA CAVP !**

Graphisme **contemporain**, ergonomie générale  
repensée pour une navigation facilitée, qualité  
de l'information renforcée, le nouveau site  
Internet de la CAVP permet également  
d'effectuer un certain nombre de démarches en  
ligne.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## ACTUALITÉS

[TOUTES LES ACTUS](#)




13 FÉVRIER 2018  
**Une autre super news**

In consectetur felis tempor, fringilla magna convallis, mollis  
purus. Integer in leo ac mi auctor tempus nec at metus. Sed  
lobortis, orci non mollis porta, lectus dui pharetra mi, at  
vehicula magna magna nec turpis. Fusce vitae laoreet ex.  
Quisque consequat tempus felis laoreet elementum.

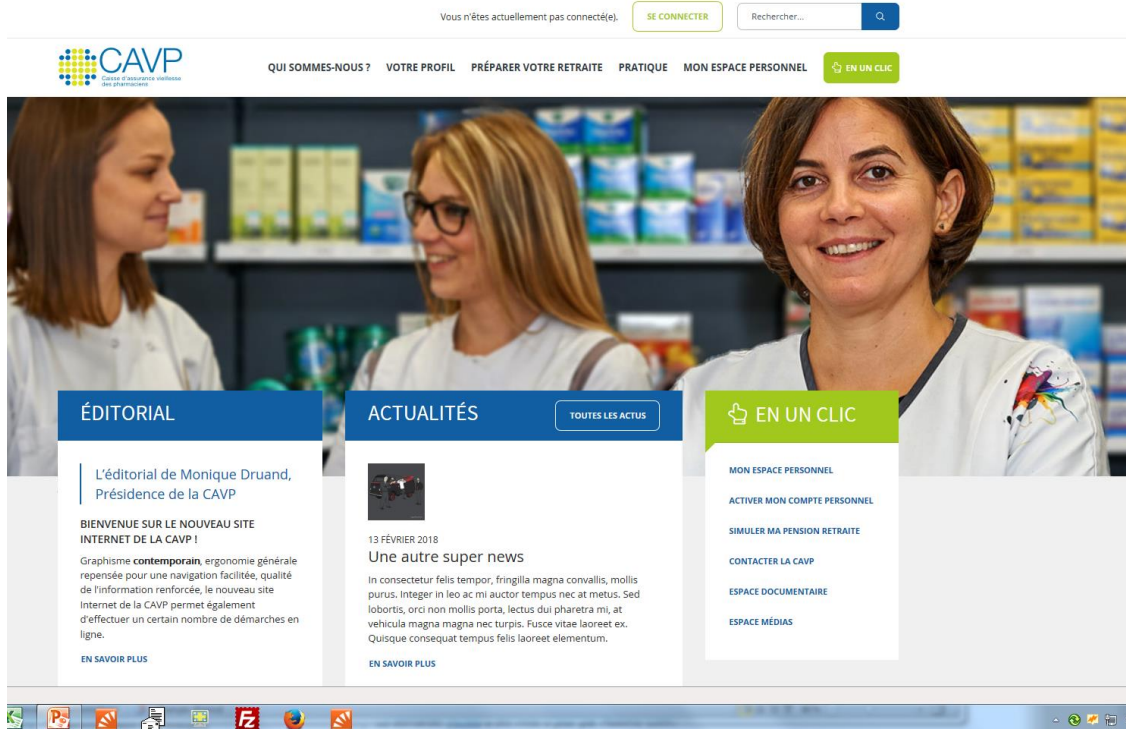
[EN SAVOIR PLUS](#)

## EN UN CLIC

- [MON ESPACE PERSONNEL](#)
- [ACTIVER MON COMPTE PERSONNEL](#)
- [SIMULER MA PENSION RETRAITE](#)
- [CONTACTER LA CAVP](#)
- [ESPACE DOCUMENTAIRE](#)
- [ESPACE MÉDIAS](#)



# UN NOUVEAU SITE INTERNET - LA PAGE D'ACCUEIL



- Une composition classique, institutionnelle, aux couleurs de la charte graphique de la CAVP. Logo, header, photo pleine largeur, 3 colonnes, footer, mentions légales.
- Un environnement graphique contemporain.
- En accès direct :
  - un éditorial ou/et un dossier,
  - des actualités : une principale, 3 secondaires,
  - l'espace « En un clic ».

# UN NOUVEAU SITE INTERNET - L'ARBORESCENCE

## Quatre principales rubriques

- Qui sommes-nous ?
- Votre profil
- Préparer votre retraite
- Pratique
- Mon espace personnel
- En un clic



# UN NOUVEAU SITE INTERNET - LES PAGES D'ARTICLES

The screenshot shows the CAVP website interface. At the top, there is a navigation bar with the CAVP logo and several menu items: 'QUI SOMMES-NOUS?', 'VOTRE PROFIL', 'PRÉPARER VOTRE RETRAITE', 'FRATRIQUE', 'MON ESPACE PERSONNEL', and 'Se connecter'. A search bar is also present. Below the navigation bar is a large banner image of a smiling woman in a pharmacy setting. To the left of the banner is a blue box with the text 'Votre affiliation' and a sub-heading 'L'affiliation des conjoints collaborateurs de pharmaciens titulaires à la CAVP est obligatoire.' Below the banner is a breadcrumb trail: 'ACCUEIL > VOTRE PROFIL > CONJOINT COLLABORATEUR EN ACTIVITÉ > VOTRE AFFILIATION'. The main content area is titled 'Conjoint collaborateur en activité' and contains several sections: 'Votre affiliation', 'Vos cotisations au régime invalidité-dépendance', 'Vos cotisations au régime vieillesse de base', 'Vos cotisations au régime complémentaire', 'Régler vos cotisations', 'Racheter des trimestres et/ou des cotisations', 'Quelles possibilités en cas de difficultés financières?', 'Vous rencontrez des problèmes de santé?', 'Votre radiation', 'Nous contacter', and 'Téléchargements'. The 'Nous contacter' section provides the CAVP address and phone number. The 'Téléchargements' section is currently empty. The main article content is titled 'Le statut de conjoint collaborateur' and includes a detailed explanation of the status, the conditions for being a conjoint collaborateur, and the different regimes to which they are subject. It also lists the steps to be taken to become a conjoint collaborateur.

➤ Des articles sur une colonne pour un contenu éditorial structuré en paragraphes à consulter, ou non, selon un principe d'« accordéons ».

➤ Sur la gauche une « fausse » colonne pour des informations pratiques : rappel des sous-rubriques, liens utiles, documents à télécharger et contact.

# UN NOUVEAU SITE INTERNET - L'ESPACE AFFILIÉ

Bonjour CAROLINE BENTOLILA BARANES, bienvenue sur votre espace personnel. [SE DÉCONNECTER](#) Rechercher...

**CAVP** Caisses d'assurance maladie des pharmaciens

[QUI SOMMES-NOUS ?](#) [VOTRE PROFIL](#) [PRÉPARER VOTRE RETRAITE](#) [PRATIQUE](#) [MON ESPACE PERSONNEL](#) [EN UN CLIC](#)

## MON PROFIL

### Ma situation personnelle

ACCUEIL > MON ESPACE PERSONNEL > MON PROFIL - MA SITUATION PERSONNELLE

Mon espace personnel

- MON PROFIL
  - Ma situation personnelle**
  - Mon activité professionnelle
  - Les droits que j'ai acquis
  - Mes identifiants
- MES DÉMARCHES
  - Gérer mes règlements
  - Modifier mes cotisations
- Mes documents
- Simuler ma retraite CAVP
- Mes informations retraite

Vous êtes actuellement connecté(e).

### Votre situation personnelle

N° RPPS  Les champs grisés ne sont pas modifiables par vos soins.

N° dossier CAVP  Les champs grisés ne sont pas modifiables par vos soins.

Prénom  Nom de naissance

Nom d'usage (nom marital s'il y a lieu)  N° de Sécurité sociale

### Adresse personnelle

Étage Appartement Porte Boîte aux lettres

- Tous les affiliés accèderont à leur espace personnel depuis une page de ce type.
- En fonction de leur profil, différentes rubriques et différents services en ligne leur seront proposés.

# UN NOUVEAU SITE INTERNET - LES FONCTIONNALITÉS

## Les rubriques et services en ligne auxquels auront accès les cotisants

- Mon profil
  - Ma situation personnelle
  - Ma situation professionnelle
  - Les droits que j'ai acquis
  
- Mes démarches
  - Gérer mes règlements (modalités, périodicité et références bancaires)
  - Mettre fin à ma dérogation (régime complémentaire)
  - Transmettre un revenu estimé
  - Modifier mes cotisations (rubrique spécifique aux conjoints collaborateurs)
  
- Mes documents
  
- Gérer mon espace personnel
  - Changer mon identifiant (adresse mail de correspondance)
  - Modifier mon mot de passe

# UN NOUVEAU SITE INTERNET - LES FONCTIONNALITÉS

## Les rubriques et services en ligne auxquels auront accès les allocataires

- Mon profil
  - Ma situation personnelle
  
- Mes documents
  
- Gérer mon espace personnel
  - Changer mon identifiant (adresse mail de correspondance)
  - Modifier mon mot de passe

# UN NOUVEAU SITE INTERNET

## En pratique

- Lorsque le nouveau site sera en ligne  
Chaque affilié recevra un courrier qui lui permettra d'activer son compte.  
Après avoir renseigné identifiant et mot de passe et personnalisé ceux-ci, l'affilié recevra un courriel à l'adresse qu'il aura indiquée comportant un lien de confirmation (l'adresse mail sera ainsi assurément authentifiée).  
Après avoir cliqué sur ce lien, le compte personnel de l'affilié sera activé.
- À chaque connexion  
L'affilié devra se « loguer » en indiquant son adresse mail de correspondance et son mot de passe.
- Attention  
Chaque dossier CAVP devra être associé à une adresse mail de correspondance unique.



---

***Merci de votre attention !***

---

**Assemblée générale de l'ANPR – 9 novembre 2018, à Paris**

**Monique Durand**

Pharmacien en activité à Champigneulle (54)

Présidente de la CAVP et de la CNAVPL